

# TÉLÉPROCÉDURE

**TELEPROCEDURE** est le nouvel **OUTIL** de l'**ACNUSA**, l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuares chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Il permet la dématérialisation des différentes étapes de la procédure d'instruction des dossiers de manquements présumés transmis à l'**ACNUSA**.

Par **TELEPROCEDURE**, il s'agit de :

**1**

## SÉCURISER

Téléprocédure sécurise les transmissions de documents et facilite le traitement des dossiers de manquements, en permettant de choisir les destinataires des communications et de paramétrer les droits des utilisateurs.

**2**

## SIMPLIFIER

Téléprocédure permet le dépôt et la consultation de l'ensemble des documents émis dans le cadre de l'instruction d'un dossier de manquement, sur un seul et même espace numérique.

**3**

## RÉDUIRE LES DÉLAIS ET LES COÛTS

Téléprocédure réduit les délais de communication des documents à tous les stades de la procédure, ainsi que le nombre d'impressions papiers et les frais postaux.

**4**

## AVOIR UNE VISION GLOBALE

Téléprocédure regroupe tous les documents constituant les dossiers de manquements présumés concernant une même personne : procès-verbal, observations, rapport d'instruction, actes de l'instruction, convocation, décision du collège, ainsi que tous les accusés de notification, de dépôt et de lecture associés.

**5**

## FACILITER LA RÉACTIVITÉ

Téléprocédure facilite le retour d'expérience : la personne poursuivie peut mettre en place des mesures correctives plus rapidement.

[DÉCOUVRIR L'UTILISATION DE TÉLÉPROCÉDURE](#)

[JE SOUHAITE ADHÉRER](#)